

14488/19

(OR. en)

PRESSE 65
PR CO 65

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3732^e session du Conseil

Affaires étrangères

Développement

Bruxelles, le 25 novembre 2019

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité	4
Architecture financière pour le développement	4
Aide aux pays en développement en transition.....	5
Égalité hommes-femmes et éducation	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

– Conclusions du Conseil intitulées "Lutter contre les inégalités dans les pays partenaires"	6
– Conclusions du Conseil sur l'aide humanitaire et le droit international humanitaire	6
– Conclusions du Conseil concernant le quatrième rapport d'avancement du plan d'action de l'UE sur la nutrition	7
– Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre du plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes en 2018.....	7
– <u>AFFAIRES ÉTRANGÈRES</u>	8
– Nouvelle personne ajoutée sur la liste des sanctions à l'encontre de l'EIIL (Daech) et d'Al-Qaida.....	8
– Mesures restrictives en réaction à la crise en Ukraine - modifications.....	8
– Position de l'UE sur l'accord concernant le siège du COI.....	8

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

– Budget de l'UE pour 2020	9
– Mobilisation de l'instrument de flexibilité	9
– Budget de l'UE pour 2020 - Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE.....	9

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Liste des commissaires désignés 10

POSITIONS DE L'UE EN VUE DE NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

- OACI: position de l'UE sur la révision de l'annexe 17 de la convention relative à l'aviation civile internationale 12

COMMERCE

- Règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes 12
- COI: position de l'UE concernant les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive 12

TRANSPORTS

- Gestion du trafic aérien - conclusions sur le rapport spécial 13

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité

Le Conseil a évoqué le **Forum mondial sur les réfugiés**, qui se tiendra les 17 et 18 décembre 2019 à Genève. Les ministres chargés du développement ont reçu des informations sur l'engagement plus large de l'UE dans la totalité des domaines du pacte mondial sur les réfugiés.

Le Conseil a également été informé de l'état d'avancement des négociations sur le futur partenariat entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), compte tenu du fait que le **cadre de Cotonou** arrive à expiration en 2020.

[Forum mondial sur les réfugiés \(site du HCR\)](#)

[Accord de Cotonou \(informations générales\)](#)

Architecture financière pour le développement

Les ministres chargés du développement ont procédé à un échange de vues sur la future architecture financière pour le développement durable, à la suite de la publication du rapport du groupe de sages le 8 octobre 2019.

Le président du groupe de sages, M. Thomas Wieser, a présenté le rapport final sur la manière de **maximiser la valeur ajoutée de l'architecture financière européenne pour le développement**, en tenant compte des organismes nationaux et internationaux existants qui sont concernés. Le président de la Banque européenne d'investissement (**BEI**), M. Werner Hoyer, et le président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (**BERD**), M. Suma Chakrabarti, qui ont également participé à la réunion, ont présenté leurs points de vue.

Le rapport fait valoir qu'il faut consolider et rationaliser le financement du développement et les actions pour le climat en dehors de l'UE au sein d'une entité unique, une "banque européenne pour le climat et le développement durable", afin d'éviter les doubles emplois et de renforcer la présence et le rôle de l'UE ainsi que sa capacité à concrétiser, à long terme, ses priorités en matière de développement. Le rapport présente également plusieurs options pour parvenir à cet objectif. Par ailleurs, il préconise de prendre des mesures plus immédiates pour créer un centre politique fort dans l'UE et utiliser, dans le prochain cadre financier pluriannuel, le budget de l'UE consacré au développement en tant que catalyseur pour réformer le système existant.

Au cours du débat, les ministres ont insisté sur l'importance d'**œuvrer en faveur d'une vision commune et stratégique** et d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'action de l'UE, ce qui permet de donner à l'UE une plus grande visibilité et une plus grande influence en tant que principal bailleur de fonds dans le monde, conjointement avec ses États membres. En outre, les ministres ont souligné que les travaux sur des mesures à court terme devraient se poursuivre dès que possible, et que les solutions à plus long terme devraient s'appuyer sur une analyse approfondie.

La présidence finlandaise entend adopter des conclusions du Conseil sur le rapport d'ici décembre 2019, en tenant compte des orientations fournies par les ministres chargés du développement.

[Débat public: débat sur la future architecture financière pour le développement durable à la suite de la publication du rapport du groupe de sages](#)

[Rapport sur l'avenir de l'architecture financière européenne pour le développement, octobre 2019](#)

Aide aux pays en développement en transition

Le Conseil a examiné la manière dont **l'UE et les États membres pourraient mieux coopérer** pour soutenir le développement des pays en transition, une attention particulière étant accordée aux cas de l'Éthiopie et du Soudan. Les ministres ont partagé leur expérience et ont recensé les bonnes pratiques, les défis et les priorités. Dans le cas de l'**Éthiopie**, ces priorités concernent essentiellement la transition économique, notamment la participation du secteur privé.

Au cours d'un bref échange de vues sur le **Soudan**, dans le prolongement des discussions menées par les ministres des affaires étrangères le 11 novembre, le Conseil a réaffirmé son soutien au processus de paix et il a rappelé l'importance que revêt l'inclusion des femmes et des jeunes pour parvenir à une stabilité à long terme, ainsi que l'urgence d'accompagner la transition démocratique des ressources nécessaires.

[Fiche d'information sur les relations UE-Éthiopie \(SEAE\)](#)

[Fiche d'information sur les relations UE-Soudan \(SEAE\)](#)

Égalité hommes-femmes et éducation

Au cours d'un déjeuner de travail, les ministres de l'UE chargés du développement ont procédé à un échange de vues avec le ministre éthiopien de l'éducation, M. Tilaye Gete. Ils se sont penchés sur les **défis de l'apprentissage** en Afrique, du point de vue de **l'égalité entre les femmes et les hommes**.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Conclusions du Conseil intitulées "Lutter contre les inégalités dans les pays partenaires"

Le Conseil a adopté ce jour des conclusions intitulées "Lutter contre les inégalités dans les pays partenaires".

Le Conseil constate que de nombreux pays partenaires restent confrontés à des niveaux d'inégalités qui sont plus élevés qu'il y a 30 ans et qui constituent une menace pour la mise en œuvre du programme 2030. Les inégalités constituent un frein majeur à l'éradication de la pauvreté et à la croissance économique durable; elles peuvent menacer la démocratie, la cohésion et l'inclusion sociales, la résilience et la stabilité et exacerber la dégradation de l'environnement et le changement climatique.

Dans ces conclusions, le Conseil souligne également qu'il est conscient de la nature multidimensionnelle des inégalités, qui recouvre des aspects économiques, sociaux, politiques et environnementaux et exige qu'une attention y soit portée dans les plus brefs délais.

Le Conseil réaffirme que la lutte contre les inégalités est une priorité intérieure et extérieure de l'Union européenne et que l'égalité et la solidarité font partie des valeurs et des principes qui guident l'Union et son action extérieure.

[Lire le texte intégral des conclusions du Conseil intitulées "Lutter contre les inégalités dans les pays partenaires"](#)

Conclusions du Conseil sur l'aide humanitaire et le droit international humanitaire

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'aide humanitaire et le droit international humanitaire. Ces conclusions orienteront l'élaboration d'un message commun de l'UE et des États membres pour la célébration du 70^e anniversaire des conventions de Genève et la 33^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, qui se tiendra du 9 au 12 décembre à Genève.

Dans ces conclusions, le Conseil réaffirme son profond attachement au respect et à la promotion du droit international humanitaire tel qu'il est mis en application dans le cadre des lignes directrices de l'Union européenne concernant la promotion du droit humanitaire international. Il réaffirme également la détermination de l'UE à faire tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer un multilatéralisme effectif et promouvoir un ordre international fondé sur des règles.

Dans ces conclusions, le Conseil fait également part de la volonté de l'UE de répondre à l'augmentation rapide des besoins humanitaires dans le monde, de renforcer la coordination entre les actions dans les domaines de l'humanitaire, du développement et de la paix et de faire face de manière plus efficace à l'incidence humanitaire du changement climatique.

[Lire le texte intégral des conclusions du Conseil sur l'aide humanitaire et le droit international humanitaire](#)

Conclusions du Conseil concernant le quatrième rapport d'avancement du plan d'action de l'UE sur la nutrition

Le Conseil a adopté des conclusions concernant le quatrième rapport d'avancement du plan d'action de l'UE sur la nutrition, qui vise à réduire, d'ici 2025, les retards de croissance des enfants de moins de cinq ans d'au moins 10 % au titre de l'objectif de l'Assemblée mondiale de la santé.

Dans ses conclusions, le Conseil se dit conscient que la faim et la malnutrition sous toutes ses formes constituent l'un des principaux obstacles au niveau mondial à la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable (ODD) et à un développement économique et social équitable. Il prend également acte avec préoccupation des tendances négatives en matière d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Le Conseil rappelle donc le ferme engagement pris par l'UE et ses États membres d'éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition, conformément au programme 2030, au consensus européen pour le développement et au consensus européen sur l'aide humanitaire.

[Lire le texte intégral des conclusions du Conseil sur le plan d'action de l'UE sur la nutrition](#)

[Plan d'action de l'UE sur la nutrition](#)

Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre du plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes en 2018

Le Conseil a adopté des conclusions sur la mise en œuvre du plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes en 2018: renforcer l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure de l'UE.

Les conclusions indiquent que de nouveaux progrès notables ont été réalisés à l'échelle mondiale en 2018. Plusieurs pays ont adopté ou sont prêts à adopter des lois en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations, ont renforcé l'intégration d'une perspective de genre dans leur processus budgétaire et ont amélioré la qualité de leurs processus d'établissement de rapports et de transparence. Elles soulignent toutefois aussi qu'aucun pays au monde ne peut encore être considéré comme étant sur la bonne voie pour parvenir à l'égalité des sexes d'ici 2030. Le Conseil rappelle donc qu'il est urgent d'apporter une réponse plus approfondie, plus rapide et plus ambitieuse aux niveaux mondial, régional et local.

[Lire le texte intégral des conclusions du Conseil sur la mise en œuvre du plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes](#)

[Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes 2016-2020](#)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Nouvelle personne ajoutée sur la liste des sanctions à l'encontre de l'EIIL (Daech) et d'Al-Qaida

Le Conseil a inscrit une nouvelle personne sur la liste des personnes, groupes, entreprises et entités faisant l'objet de mesures restrictives parce qu'elle sont associées à l'EIIL (Daech) et à Al-Qaida.

Le 20 septembre 2016, le Conseil a adopté un régime de sanctions autonomes contre l'EIIL/Daech et Al-Qaida et contre les personnes et entités qui leur sont associées ou qui les soutiennent. Ce régime complète et renforce les sanctions imposées par les Nations unies.

[Lutte de l'UE contre le terrorisme](#)

[Décision du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'EIIL \(Daech\) et d'Al-Qaida et de personnes, groupes, entreprises et entités associés, 20/09/2016](#)

Mesures restrictives en réaction à la crise en Ukraine - modifications

Le Conseil a adopté les modifications apportées aux motivations concernant l'inscription de certaines personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Le 17 mars 2014, le Conseil a adopté le régime de sanctions eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

[Mesures restrictives de l'UE en réaction à la crise en Ukraine](#)

Position de l'UE sur l'accord concernant le siège du COI

Le Conseil a établi la position de l'UE concernant l'adoption du nouvel accord de siège entre le Royaume d'Espagne et le Conseil oléicole international (COI) par le Conseil des membres du COI lors de la séance plénière de sa 110^e session, le 27 novembre 2019.

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

Budget de l'UE pour 2020

Le Conseil a approuvé le projet commun relatif au budget général de l'UE pour 2020, qui a fait l'objet d'un accord avec le Parlement européen le 18 novembre ([14283/19](#) + [ADD 1-5](#)).

Le budget de l'UE pour 2020 continuera à soutenir la croissance et la compétitivité de l'économie européenne, ainsi que d'autres priorités de l'UE, telles que la sécurité et la gestion des migrations. Une part de 21 % du budget sera consacrée à des mesures visant à lutter contre le changement climatique, grâce à une augmentation des ressources affectées à des actions liées au climat dans différents domaines tels que la recherche et le développement, les transports et les infrastructures énergétiques, ainsi que l'action extérieure de l'UE.

Le montant total des engagements est fixé à 168,7 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation de 1,5 % par rapport au budget 2019 modifié. Une marge de 1,5 milliard d'euros demeure disponible sous les plafonds de dépenses du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, afin de permettre à l'UE de répondre à des besoins imprévus.

Le total des paiements s'élève à 153,6 milliards d'euros, ce qui correspond à une hausse de 3,4 % par rapport à 2019. Cette augmentation est le signe de la poursuite de la mise en œuvre, à un rythme soutenu, des programmes pour la période 2014-2020.

Mobilisation de l'instrument de flexibilité

Le Conseil a adopté une décision de faire appel à l'instrument de flexibilité dans le cadre du budget général de l'UE pour 2020 pour fournir le montant de 778,1 millions d'euros en crédits d'engagement dans le cadre de la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté) ([14286/19](#)).

La décision a pour objet de compléter le financement disponible au titre du budget de l'UE pour 2020, au-delà du plafond de la rubrique 3, afin de financer des mesures dans le domaine de la migration, des réfugiés et de la sécurité.

Budget de l'UE pour 2020 - Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE

Le Conseil a adopté une décision de mobiliser dans le cadre du budget général de l'UE pour 2020 la somme de 50 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement au titre du Fonds de solidarité de l'UE aux fins du paiement d'avances ([14287/19](#)).

Cette proposition a pour objet de permettre le paiement d'avances dans les meilleurs délais en cas de catastrophe naturelle dans les États membres ou dans un pays participant aux négociations d'adhésion avec l'Union européenne.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Liste des commissaires désignés

Le Conseil a adopté une nouvelle liste des personnalités qu'il propose de nommer membres de la Commission jusqu'au 31 octobre 2024 ([12763/19](#)). L'adoption de cette liste ouvre la voie au vote d'approbation du Parlement européen sur l'ensemble des membres de la Commission, en tant que collège.

En vertu de l'article 17, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne, la liste des commissaires désignés est adoptée par le Conseil d'un commun accord avec le président élu de la Commission. La présidente élue, Ursula von der Leyen, a donné son accord au projet de liste le 21 novembre.

Il a été proposé de nommer membres de la Commission les personnalités suivantes:

M. Thierry BRETON (France)

M^{me} Helena DALLI (Malte)

M. Valdis DOMBROVSKIS (Lettonie)

M^{me} Elisa FERREIRA (Portugal)

M^{me} Mariya GABRIEL (Bulgarie)

M. Paolo GENTILONI (Italie)

M. Johannes HAHN (Autriche)

M. Phil HOGAN (Irlande)

M^{me} Ylva JOHANSSON (Suède)

M^{me} Věra JOUROVÁ (République tchèque)

M^{me} Stella KYRIAKIDES (Chypre)

M. Janez LENARČIČ (Slovénie)

M. Didier REYNDERS (Belgique)

M. Margaritis SCHINAS (Grèce)

M. Nicolas SCHMIT (Luxembourg)

M. Maroš ŠEFČOVIČ (Slovaquie)

M^{me} Kadri SIMSON (Estonie)

M. Virginijus SINKEVIČIUS (Lituanie)

M^{me} Dubravka ŠUICA (Croatie)

M. Frans TIMMERMANS (Pays-Bas)

M^{me} Jutta URPILAINEN (Finlande)

M^{me} Adina VĂLEAN (Roumanie)

M. Olivér VÁRHELYI (Hongrie)

M^{me} Margrethe VESTAGER (Danemark)

M. Janusz WOJCIECHOWSKI (Pologne)

autre:

M. Josep BORRELL FONTELLES (Espagne), nommé haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

À la suite de l'approbation du Parlement européen, la Commission est nommée par le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée.

POSITIONS DE L'UE EN VUE DE NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

OACI: position de l'UE sur la révision de l'annexe 17 de la convention relative à l'aviation civile internationale

Le Conseil a adopté la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en ce qui concerne la révision de l'annexe 17 de la convention relative à l'aviation civile internationale (convention de Chicago). L'annexe 17 comprend les mesures prises pour prévenir et réprimer tous les actes d'intervention illicite dans l'aviation civile dans le monde.

Cette position servira de base à l'intervention des représentants des États membres de l'UE qui sont membres du Conseil de l'OACI lors de la prochaine session de celui-ci, du 18 au 29 novembre 2019.

[Organisation de l'aviation civile internationale](#)

COMMERCE

Règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du comité mixte institué par la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes, en ce qui concerne la modification de la convention ([13592/19](#)).

La convention a été conclue par l'UE au moyen de la décision 2013/94/UE du Conseil et est entrée en vigueur dans l'Union le 1^{er} mai 2012.

Le comité mixte devrait modifier la convention lors de sa réunion du 27 novembre 2019 ou à une date ultérieure.

COI: position de l'UE concernant les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil des membres du Conseil oléicole international (COI) concernant les normes commerciales applicables aux huiles d'olive et aux huiles de grignons d'olive ([14078/19](#)).

TRANSPORTS

Gestion du trafic aérien - conclusions sur le rapport spécial

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial de la Cour des comptes européenne intitulé "La réglementation adoptée par l'UE pour moderniser la gestion du trafic aérien apporte une valeur ajoutée, mais les financements étaient en grande partie inutiles" ([13466/1/19 REV 1](#)).
